

10. Un monde plus juste

(1) Les défis auxquels nous sommes confrontés au niveau mondial sont énormes en ce début de troisième millénaire: le terrorisme, le sous-développement, la pauvreté, les épidémies, la pollution, le pillage y compris des ressources naturelles. Quasiment tous ces phénomènes peuvent être mis en relation avec l'existence d'un fossé profond entre le Nord et le Sud. Mener une politique étrangère active et dynamique qui tienne compte de ces éléments constitue dès lors un devoir pour chaque pays prospère. C'est la raison pour laquelle la Belgique est candidate pour la présidence de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe en 2006 et pour un siège au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2007 – 2008. En effet, notre pays défend fermement une approche multilatérale et multipolaire des problèmes dans le monde. Une **Organisation des Nations Unies réformée et dynamique** constitue une base à cette fin. La paix et la stabilité, les armes de destruction massive et la prolifération nucléaire doivent en effet être traités dans le cadre des Nations Unies. Pour la Belgique, il ne peut dès lors être question de participer à des opérations menées sans mandat des Nations Unies. En revanche, le Gouvernement belge examinera avec le Parlement comment, dans le cadre des recommandations formulées par la Commission Rwanda, il serait possible d'exécuter des opérations de courte durée sous le drapeau de l'Union européenne ou des Nations Unies, qui viseraient à faire cesser des tragédies humanitaires telles que celles qui se déroulent actuellement en Ituri.

(2) Le Gouvernement belge continuera quoi qu'il advienne à accorder une priorité à l'**Afrique centrale**, ravagée depuis près de dix ans par une guerre atroce qui a déjà fait plus de trois millions de victimes. Les efforts diplomatiques déployés pour mettre un terme à cette guerre seront encore intensifiés. Au sein de l'Union européenne, le Gouvernement plaidera en faveur d'une mission de médiation auprès de toutes les parties.

(3) Le Gouvernement belge apportera également un soutien maximal aux efforts déployés par l'Union européenne et l'ensemble de la communauté internationale afin d'aboutir à une paix durable au **Moyen-Orient**. Cette paix

doit reposer sur la création d'un Etat palestinien indépendant coexistant avec Israël qui doit obtenir toutes les garanties pour sa sécurité interne et externe.

(4) Les moyens affectés à la coopération au développement seront systématiquement augmentés pour atteindre 0.7 pour-cent du PIB en 2010. Une série d'actions seront entreprises parallèlement afin d'accroître de manière radicale l'efficacité des moyens à affecter:

- une plus grande concentration des moyens disponibles; le nombre de pays de concentration sera ramené de 25 à maximum 15;
- une priorité absolue sera accordée à l'Afrique centrale et plus particulièrement au Congo, au Rwanda et au Burundi, qui figurent au nombre des pays les plus pauvres au monde suite au génocide et à la guerre; dans ce cadre, l'accent sera mis sur la reconstruction des infrastructures de base (l'enseignement, la santé...) et des institutions (administration, justice, armée); priorité sera également donnée à des projets de réintégration des enfants-soldats;
- une attention plus importante sera également accordée aux pays d'Afrique du Nord et aux Balkans, où les problèmes de pauvreté et d'inégalité engendrent une forte pression migratoire;
- un accent plus marqué sera mis sur les programmes d'aide et sur certains secteurs comme les travaux d'infrastructure et d'approvisionnement énergétique; une attention particulière sera également accordée aux projets qui accordent une place centrale à la femme;
- une aide spécifique sera apportée à des initiatives de développement régionales comme le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique et à la remise de la dette des pays les moins développés, par le biais d'un assouplissement et d'une extension du mécanisme HIPC (Highly Indebted Poor Countries);
- la contribution belge au Fonds global des Nations Unies pour la lutte contre les épidémies sera augmen-

tée de façon substantielle; ce fonds doit devenir l'instrument financier qui achète et gère les droits de brevet des médicaments génériques, qui sont essentiels pour le développement humain dans le Sud;

- les moyens pour l'aide d'urgence seront augmentés; B-Fast sera étendu de sorte que l'aide d'urgence puisse être engagée non seulement lors de catastrophes naturelles mais également en cas de conflits et de guerre;
- enfin, les structures de la politique de coopération belge feront l'objet d'une réforme; on vérifiera entre autres s'il n'y a pas lieu de fusionner les deux organisations compétentes – la DGCI et la CTB – pour augmenter l'efficacité de notre coopération au développement.

(5) En guise de réponse à la mondialisation, la Belgique entend mener une **politique active en matière de commerce mondial équitable**. La Belgique défendra dans ce cadre trois réformes majeures:

- tout d'abord, la concrétisation intégrale de l'Agenda du développement de Doha (accès complet au marché pour les produits en provenance de pays en voie de développement, diminution progressive des subsides à l'exportation, un accès plus large aux médicaments...); nous viserons en outre une diminution des entraves commerciales tarifaires et non tarifaires, la libéralisation des marchés des services - en tenant compte des préoccupations légitimes concernant les services publics – et la protection des droits de propriété individuelle;
- ensuite, la réforme de la politique agricole commune de l'Union européenne; la suppression progressive de toutes les mesures protectionnistes qui portent préjudice aux Tiers-monde doit constituer le fil rouge de la démarche; les subsides à la production doivent dans ce cadre être systématiquement remplacés par des subsides aux revenus;
- enfin, la réforme des Nations Unies; le centre de gravité doit glisser des Etats membres individuels vers les grands groupements de coopération régionaux et continentaux qui négocient sur un pied d'égalité; d'autres organisations internationales majeures comme l'Organisation mondiale du Commerce et l'Organisation mondiale du Travail doivent être associées étroitement à cet exercice.